

La direction de la santé publique

Lyon, le 25 juillet 2022

Objet : vaccination des 16-24 ans contre les infections à méningocoque B (méningite)

Bonjour,

Vous recevez ce courrier car vous (ou l'un de vos enfants) avez entre 16 et 24 ans et habitez ou êtes susceptible de fréquenter un secteur concerné par la circulation d'un nouveau variant de méningocoque B.

Le méningocoque est une bactérie que l'on trouve fréquemment dans la gorge et qui peut parfois déclencher une maladie grave : l'infection invasive à méningocoque, plus communément appelée « méningite ».

La maladie se manifeste le plus souvent par les symptômes suivants : fièvre, maux de tête importants, généralement accompagnés de vomissements.

La transmission se fait par un contact rapproché et prolongé avec un malade ou un porteur sain (personne qui est porteuse de la bactérie mais qui n'est pas malade et qui n'a donc aucun symptôme).

Le vaccin est le seul moyen efficace pour prévenir la maladie et ses conséquences, qui peuvent être graves.

C'est pourquoi nous vous invitons à prendre contact dès à présent avec votre médecin, muni de ce courrier. Il pourra vous prescrire le vaccin qui nécessite 2 doses.

La prise en charge du vaccin est assurée par l'Assurance maladie, à hauteur de 65% ; le reste est remboursé par votre mutuelle ou celle de vos parents.

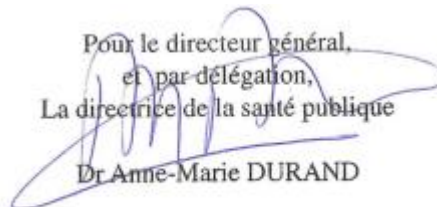
Vous pouvez également vous faire vacciner – en particulier si vous n'êtes affilié à aucune mutuelle – dans le centre de vaccination de l'Espace de santé publique du Centre hospitalier Métropole Savoie (04 79 96 51 52) ou dans le centre d'examen de santé de la CPAM de Savoie (04 80 14 90 87).

.../...

D'autres structures proposeront la vaccination prochainement.
Vous pouvez retrouver la liste actualisée sur le site de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes : www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/le-meningocoque-b.

Pour toute question, n'hésitez pas à échanger avec votre médecin ou à consulter les sites suivants : <https://vaccination-info-service.fr> et <https://solidarites-sante.gouv.fr>.

Cordialement,

Pour le directeur général,
et par délégation,
La directrice de la santé publique

Dr Anne-Marie DURAND